

ANNONCES LÉGALES

ARRÊTÉ N°2855 CM DU 26 DÉCEMBRE 2018 RELATIF AU TARIF ET AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

**MARCHE DE FOURNITURES DE ROULEAUX DE BANDES D'ALUMINIUM ET DE POINTES INOXYDABLES
POUR LE BAGUAGE DES COCOTIERS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur :

Direction de l'agriculture, Route de l'hippodrome - PIRAE, BP 100 98 713 PAPEETE - TAHITI, tél. : 40.54.26.80, courriel : herenui.chant@rural.gov.pf .

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :

Le Vice-président, Ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche .

2. Objet et caractéristiques principales

1° Objet : Marché de fournitures de rouleaux de bandes d'aluminium et de pointes inoxydables pour le baguage des cocotiers en Polynésie française.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Fournitures.

3° Type de marché : Contrat d'achat.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Direction de l'agriculture, route de l'hippodrome, rue Tuterai Tane - PIRAE .

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Non.

3. **Forme du marché** : Marché simple.**4. Prestations divisées en lots :**

Lot n° 1 : Fournitures de rouleaux de bandes d'aluminium

Lot n° 2 : Fournitures de pointes inoxydables Seul le lot 1 est concerné par la présente consultation passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article LP 322-1 du code polynésien des marchés publics (CPMP), le lot 2 faisant l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence ainsi que l'autorise l'article LP 223-6 du code polynésien des marchés publics. Les modalités de soumission aux lots ainsi que les modalités de leur attribution sont définies dans le règlement de la consultation.

5. **Type de procédure** : Appel d'offres ouvert.**6. Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats**

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. **Critères d'attribution** : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.**8. Conditions de délai**

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 16 août 2021 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 180 jours.

9. Renseignements complémentaires

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) :

Bureau Stratégie et Economie - e-mail : herenui.chant@rural.gov.pf - tél. : 40.42.81.44 (demander Herenui Chant).

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé :

par e-mail : eloise.tahiata@dag.gov.pf - tél. : 40.42.81.44 (demander Eloïse Tahiatata) ou en retirant un dossier électronique avec une clé USB directement à la Direction de l'agriculture.

10. Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : Les dossiers des candidats pourront être :

• soit transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse postale suivante :

DIRECTION DE L'AGRICULTURE Bureau Stratégie et Economie B.P. 100 – 98713 PAPEETE – Tahiti

• soit remis directement contre récépissé au Secrétariat du Bureau Stratégie et Economie à l'adresse géographique suivante :

Bureau Stratégie et Economie DIRECTION DE L'AGRICULTURE Route de l'Hippodrome - PIRAE Du lundi au vendredi de 8 heures à 11 heures et de 13h30 à 15h30.
À l'attention de Madame Herenui CHANT ou de Madame Eloïse TAHIATA

ATTENTION : en aucun cas les plis ne doivent être déposés à l'accueil de la Direction de l'Agriculture. Les plis devront impérativement être reçus par l'acheteur public avant la date limite de réception des plis fixée à l'article 10.1 du règlement de consultation et inscrite également sur sa page de garde. L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il s'agit d'une date limite. Il n'est donc pas obligatoire d'attendre cette date pour transmettre un dossier de candidature et d'offre. Les plis qui seraient reçus ou remis après la date et l'heure limites fixées à l'article 10.1 précité, ou sous enveloppe non cachetée, ne seront pas ouverts et seront renvoyés à leur auteur.

NOTE IMPORTANTE : Les candidats n'ont pas la possibilité de retirer leur offre ni d'adresser une offre rectificative après la date limite de remise des plis.

11. **Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.tapapeete@juradm.fr, site internet : http://polynesiefrancaise.tribunaladministratif.fr/.12. **Date d'envoi du présent avis à la publication** : Le 12 juillet 2021.TOUS LES QUINZE JOURS
UNE GOUTTE DE LIBERTÉ
DANS L'OcéAN
 tahiti pacifique
 40 43 49 49